

ENQUETE PUBLIQUE

Suppression de voirie

chemin n° 12 et partie du sentier n° 29 à 7322 Pommeroeul

Le Collège communal de Bernissart fait savoir qu'une demande de suppression du chemin n° 12 et partie du sentier numéro n° 29 à 7322 Pommeroeul a été introduite par Monsieur Benjamin MERCIER pour Monsieur et Madame STELLAMANS.

Localisation du projet : de la rue Levecq n° 3 au quai du Rieu n° 17 à 7322 Pommeroeul.

Objet de l'enquête : Article 12 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Sur rendez-vous, la demande peut être consultée pendant une période 30 jours, du **02/07/2026** au **15/07/2026** et du **17/08/2026** au **01/09/2026** à l'adresse suivante : Service des Travaux de la Commune, rue du Fraity n° 76 à 7320 Bernissart :

- les jours ouvrables de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15 - en juillet et en août de 7h15 à 13h15;
- le **15/07/2026** jusqu'à 20 heures.

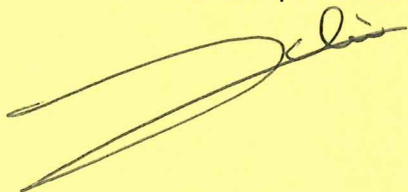
Pour les consultations, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Me. Marie-Eve NINANE - 069/59.00.20 - marie-eve.ninane@bernissart.be

Les personnes qui auraient des observations à formuler au sujet de cette demande sont invitées à les adresser, par écrit, au Collège communal avant le **01/09/2026** ou à les signifier lors de la clôture de l'enquête publique qui aura lieu le-dit jour, à 15 heures au Service des Travaux de la Commune, rue du Fraity n° 76 à 7320 Bernissart. L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Conseil communal.

Fait à Bernissart, le 29/06/26

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,
Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,
Roger VANDERSTRAETEN

